

SOMMAIRE

“

Le monde est confronté à deux crises jumelées de la dette... Il est impératif d'agir. Bon nombre des pays les plus pauvres de la planète sont également les plus vulnérables aux changements climatiques, mais ceux-ci supportent déjà des coûts d'emprunt plus élevés en raison des risques de catastrophes naturelles et d'autres perturbations sociales découlant des changements climatiques.

”

Le monde est confronté à deux crises jumelées de la dette, quoiqu'une seule ait fait l'objet d'une grande attention de la part de la presse ou des pouvoirs publics alors que la pandémie continue d'ébranler l'économie mondiale. D'une part, une crise financière de la dette menace les pays du Sud, limitant la capacité des gouvernements à prendre des mesures de santé publique, à réduire la pauvreté, à s'adapter au réchauffement climatique ou à poursuivre un développement ambitieux à faibles émissions de carbone. D'autre part, l'autre crise de la dette est rarement abordée par les personnes responsables de la prise de décision dans le monde riche : les dettes écologiques et économiques que le Nord mondial a contractées en raison du pillage, de l'extraction et de la pollution climatique, historiques ou actuels, qui menacent des vies et les moyens de subsistance dans le Sud. Tous ces éléments sont les facteurs clés qui aggravent la crise de la dette économique. Ces crises imbriquées exigent une action urgente au-delà des maigres mesures prises depuis le début de la pandémie.

Il est impératif d'agir. Bon nombre des pays les plus pauvres de la planète sont également les plus vulnérables aux changements climatiques, mais ceux-ci supportent déjà des coûts d'emprunt plus élevés en raison des risques de catastrophes naturelles et d'autres perturbations sociales découlant des changements climatiques. Ce rapport crée un cercle vicieux qui entraînera davantage les pays pauvres dans la dette, tandis que les conditions environnementales et sociales continuent de se détériorer, limitant les possibilités de développement et rendant nécessaire de nouveaux emprunts.

Pour briser ce cycle et parvenir à la justice climatique, les États-Unis et d'autres pays du Nord devraient prendre les premières mesures menant à un programme plus ample de réparations climatiques grâce à la restructuration et à l'annulation de la dette globale. Essentiellement, les réparations climatiques ne devraient pas être considérées simplement comme une compensation pour les dommages environnementaux, économiques et sociaux passés, mais comme un moyen de façonner le monde. C'est-à-dire que la justice de la dette et le financement climatique renforcé devraient aider à construire une plateforme pour que les pays du Sud se dirigent vers un développement à faible émission de carbone et la création d'une infrastructure robuste et résiliente.

Le besoin d'agir dans ce sens n'a jamais été aussi grand, d'autant plus que la pandémie a ajouté plusieurs degrés de difficulté pour les pays du Sud à financer le développement vert et l'adaptation au changement climatique. Les coûts augmentent à mesure que le Nord continue de manquer les modestes objectifs d'atténuation nationale et de financement climatique international, que les impacts du réchauffement planétaire s'aggravent et que

l'amélioration du niveau de vie reste difficile à réaliser dans de nombreux endroits. Pour parvenir à la justice en matière d'endettement, il faut accorder la priorité aux besoins des individus et de la nature plutôt qu'aux bilans des créanciers. C'est un pas sur la voie de la justice climatique, en vertu de laquelle les pays émetteurs historiques payeraient leur juste part pour la décarbonation et l'adaptation, tandis que les personnes les moins responsables de la pollution climatique ne seraient pas accablées par les effets les plus désastreux du réchauffement climatique, comme c'est le cas aujourd'hui.

S'appuyant sur les dialogues menés avec les partenaires du mouvement climatique et de la justice de la dette du Sud, sur la recherche scientifique et sur les objectifs globaux du « Green New Deal » américain, ce rapport décrit les principaux problèmes économiques et environnementaux et propose des recommandations politiques ciblant les États-Unis. Des campagnes de réparation, y compris la Commission de réparation des Caraïbes auprès du Pacto Ecosocial del Sur latino-américain, ont explicitement appelé à l'annulation de la dette en tant qu'aspect de la réparation. Ce rapport amplifie ces voix et met en avant la dette en tant que question climatique pour les mouvements et les personnes responsables de la prise de décisions politiques aux États-Unis.

Nos constatations et recommandations se répartissent en cinq catégories :

1. Annulation immédiate de la dette publique et intervention du secteur public pour gérer la dette privée. Des programmes antérieurs d'annulation et de restructuration de la dette, tels que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ont démontré que la réduction des paiements de la dette peut considérablement accroître les dépenses consacrées aux priorités sociales dans les pays pauvres. C'est exactement ce qui est nécessaire pour faire face aux impacts du changement climatique. Nous constatons que les dettes de 19 des 20 pays les plus vulnérables au changement climatique sont principalement, ou entièrement, détenues par des créanciers publics « officiels », ce qui rend l'allègement de la dette des pays les plus vulnérables immédiatement réalisable.

2. Respecter les engagements existants en matière de financement climatique et augmenter considérablement les engagements futurs. Le monde riche n'a jamais atteint son objectif déclaré de déboursier 100 milliards de dollars par an pour le financement climatique, et étant donné la façon dont les gouvernements riches ont compté l'investissement privé dans leurs contributions, en réalité ils ne s'en sont jamais approchés. Les pays portant la plus grande part de responsabilité du changement climatique devraient

supporter le coût de l'action climatique dans les pays les plus vulnérables, et tous ces nouveaux financements doivent s'ajouter à ce qui a déjà été promis, y compris le financement des pertes et des dégâts.

3. Redistribution progressive des droits de tirage spéciaux du FMI. Bien que des signes encourageants indiquaient que les droits de tirage spéciaux (un instrument du FMI qui permet aux pays d'accéder aux devises étrangères en période de crise) devaient être révisés à la lumière de la pandémie, ces espoirs commencent à s'estomper à mesure que les États-Unis et d'autres grandes économies s'en tiennent au statu quo. Le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (ou un programme similaire) doit être mis en œuvre, mais il ne doit pas non plus devenir un nouveau vecteur pour la conditionnalité de la Banque multilatérale de développement qui recrée l'ajustement structurel au nom de l'action pour le climat.

4. Utiliser les principaux organismes de réglementation financière de l'économie pour affronter la dette privée. L'un des principaux problèmes des programmes antérieurs de restructuration de la dette était leur incapacité à convaincre les créanciers non officiels d'y participer ; cela était vrai à la fin des années 1990 et pour les programmes de suspension de la dette en période de pandémie. Les banques centrales et les Trésors publics devraient élaborer des règlements qui limitent la capacité des créanciers privés à recouvrer des dettes au détriment de la capacité des pays débiteurs à investir dans l'action pour le climat, par exemple en imposant des exigences plus élevées en matière de réserves aux détenteurs de dettes institutionnelles en difficulté.

5. Mettre en place des sanctions civiles et pénales contre les entreprises de combustibles fossiles pour faciliter l'action climatique dans le Sud. Partout dans le monde, les tribunaux se montrent de plus en plus sensibles aux arguments juridiques des militant-e-s selon lesquels les compagnies de combustibles fossiles devraient être tenues responsables des dommages causés au climat. Lorsque les tribunaux se prononcent contre ces entreprises, certaines de ces indemnités devraient être acheminées vers des mécanismes de financement climatique qui profitent aux pays vulnérables comme moyen de compensation privé pour les pertes et les dégâts causés.

Ces recommandations devraient former les piliers d'une initiative politique ambitieuse qui représente un acompte sur les réparations climatiques de la dette écologique sans cesse croissante du Nord, afin de commencer à tenir compte des dommages incalculables

infligés au Sud à travers la violence économique, sociale et écologique historique et permanente. En fin de compte, les pays du Sud doivent avoir l'autodétermination financière pour définir et mettre en œuvre des réponses aux changements climatiques et à la pauvreté qui soient appropriées au niveau local, et non pas avoir leurs priorités fixées par le FMI ou des investisseurs privés.